des voyages à votre image

CARPE DIEM

NORVEGE

CARPE DIEM « DES VOYAGES A VOTRE IMAGE » - MARQUE COMMERCIALE DE **CLRT VOYAGES**
Parc Eurekalp - Zone d'activités Tire-Poix - 38660 ST VINCENT DE MERCUZE
Téléphone : 04.76.73.14.41 - Email : **contact@carpediem-voyages.com**
Site web : **www.carpediem-voyages.com**

APST
Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme

SAS au capital de 135 000 € - RCS Grenoble : 794 721 282 - N° TVA : FR 82 794721282 - Code NAF 79.12Z - IM038130009
Assurance Resp. Civile Professionnelle : GENERALI : 7/9 Bld Haussmann - 75456 Paris Cedex 9 (Contrat n° AN435801)
Agence licenciée garantie par l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme - Siège : 15 avenue Carnot - 75017 PARIS

VOTRE PROGRAMME

1er jour GENEVE / Envol vers OSLO

Rendez-vous des participants à l'aéroport de GENEVE. A votre arrivée, accueil et assistance aux formalités d'enregistrement puis envol pour **OSLO** sur vol régulier **KLM** (via Amsterdam).
🍽 Prestations à bord.
A votre arrivée, récupération des bagages et formalités de douanes. Accueil par votre guide francophone, et transfert à l'hôtel. Installation dans les chambres.
🍽 Dîner (3 plats ou buffet - eau en carafe + thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.

2ème jour Région OSLO / LILLEHAMMER / MUSEE MAIHAUGEN 215 km / 3h00

🍽 Petit déjeuner buffet scandinave.
Route le long des rives du paisible lac Mjosa, le plus grand du pays.
Route vers **LILLEHAMMER**, ville connue pour avoir accueillie les Jeux Olympiques de 1994.

Située sur les rives du lac Mjøsa, la cité de Lillehammer a conservé de son passé de ville olympique des équipements qui la distinguent des autres stations d'altitude. Liant son histoire à celle des sports d'hiver, cette station fut auparavant une villégiature d'été réputée. Plus loin en arrière encore, elle abrita l'une des premières dynasties royales du pays en la personne du roi Sverre.
Découverte de l'imposant **tremplin de saut à ski**, véritable repère monumental dans la ville et régnant sur le parc olympique de Lillehammer. De sa terrasse, vous jouirez d'une **vue panoramique** sur Lillehammer, le lac Mjøsa et l'amphithéâtre de la montagne.
Continuation avec une **balade dans les rues piétonnes** de Lillehammer, pour vous imprégner de l'ambiance de cette grosse bourgade aux maisons de bois.
🍽 Déjeuner (2 plats - eau en carafe + thé ou café inclus).
Visite du **musée Maihaugen** le plus vaste musée ciel ouvert d'Europe avec 185 bâtiments anciens, des expositions de costumes nationaux et autres objets historiques.
En fin de journée, installation à l'hôtel dans la région de Lillehammer.
🍽 Dîner (3 plats ou buffet - eau en carafe + thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.

3ème jour Région LILLEHAMMER / ROUTE DES TROLLS / ALESUND 320 km / 5h

🍽 Petit déjeuner buffet scandinave.

Route à travers les alpages de la longue **vallée de Gudbrand** qui perpétue une longue tradition de danses et musiques folkloriques : au fil des paysages, vous observerez fermes et chalets traditionnels au cœur d'un magnifique environnement naturel ! L'un des charmes de la région réside dans ses vastes lacs, les plus étendus du pays, qui semblent magnifier un paysage se reflétant dans leurs eaux limpides…

A Dombås situé dans les montagnes de Dovrefjell, bifurcation vers l'impressionnante **vallée de Romsdal**, réputée pour sa rivière poissonneuse encadrée de pics grandioses. Continuation vers Bjorli.

🍽 Déjeuner (2 plats - eau en carafe + thé ou café inclus).

Puis montée de la célèbre **ROUTE DES TROLLS** (ouverte en général de mi-mai à septembre, selon enneigement) : taillée dans la paroi, cette route longe la montagne avec sa série de 11 virages en épingle à cheveux. Vous jouirez alors de **points de vue uniques et merveilleux** sur les cimes neigeuses et bleutées qu'entaillent de profondes gorges.

Protégée par des murets de pierres, étroite, parfois vertigineuse mais toujours extrêmement fascinante, la route des trolls serpente sur les raides versants de la montagne en longeant de sublimes cascades. La route des trolls relie Åndalsnes à Geiranger, longe le Romsdalsfjord puis part à l'assaut d'une spectaculaire vallée glaciaire. Appelée le « mur des Trolls », la falaise est haute de 1 000 mètres, et constitue un terrain de jeu privilégié pour alpinistes et parapentistes.

Puis, cap sur **ALESUND**, grand port de pêche niché entre mer et montagne… et bâti sur 3 îles.

Réputée pour la beauté de son architecture Art Nouveau (la seule en Norvège), la ville d'Alesund est entourée de fjords et les sommets des Alpes de Sunnmøre. Entièrement ravagée par un incendie en 1904, la cité bénéficia alors du concours de plusieurs nations dont l'empire austro-hongrois pour se remettre debout…

Installation à l'**hôtel situé proche d'Alesund**, puis vous profiterez d'une fin d'après-midi libre pour une découverte personnelle de cette ville « Art Nouveau » avec ses canaux et ses maisons de pierre.

🍽 Dîner (3 plats ou buffet - eau en carafe + thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.

4ème jour ALESUND / GEIRANGERFJORD / LOM / Région VALDRES 350 km / 5h30

🍽 Petit déjeuner buffet scandinave.

Route le long du fjord puis traversée en **ferry à destination d'Eisdal**. Poursuite vers Geiranger, ville nommée « plus belle destination touristique du monde » par la célèbre revue *National Geographic.*

Départ pour une **croisière** (durée : 1h00) à la découverte du troisième plus grand fjord du pays, **le Geirangerfjord**, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, sans doute le plus sauvage d'entre tous. Dans ce fjord secret si loin de la mer, de grandes chutes dévalent des centaines de mètres en fines cascades aux noms légendaires : « les Sept Sœurs » ou « le Voile de la Mariée ». Ce n'est qu'en bateau que l'on peut apprécier toute la splendeur du fjord, entièrement serti entre les parois rocheuses, aux sommets couronnés de neige.

Le Geirangerfjord est à la fois exceptionnel et spectaculaire : cette œuvre naturelle grandiose offre de hautes parois rocheuses d'où se jettent des chutes d'eau spectaculaires. Le fjord entaille profondément un massif montagneux dont les sommets culminent à 1 636 mètres. La faille sinueuse dévoile peu à peu la profondeur du fjord, la ciselure des sommets, la fureur des cascades dévalant ses parois vertigineuses.

Retour sur la terre ferme. 🍽 Déjeuner (2 plats - eau en carafe + thé ou café inclus).

Passage par le pittoresque village de **LOM** où vous pourrez y admirer la célèbre **église en bois debout** (entrée non incluse).

La Norvège est le seul pays d'Europe du Nord à posséder des églises en bois médiévales toujours intactes. Au Moyen-âge, alors que d'immenses cathédrales de pierre étaient construites ailleurs en Europe, une technique similaire fut développée en Norvège pour l'architecture en bois. Pour la construction de leurs bateaux et de leurs maisons, les Vikings avaient développé une technique et une tradition combinant la création artistique et le travail du bois. Ceci a connu son apogée avec les églises en bois debout. Elles constituent le fleuron du patrimoine architectural norvégien et présentent un intérêt à la fois national et international.

Continuation de la route à travers le plateau de Valdresflya, porte ouverte sur le **Parc National de Jotunheimen**, domaine des géants avec plus de 200 sommets culminants à 2.000 m. Installation à l'hôtel dans la région de Valdres.

🍽 Dîner (3 plats ou buffet - eau en carafe + thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.

5ème jour Région VALDRES / SOGNEFJORD / BERGEN 330 km / 5h15

🍽 Petit déjeuner buffet scandinave.

Départ pour le Sognefjord. En cours de route, **visite de** l'**église en bois debout de Borgund** (entrée incluse), construite en 1150 et qui a conservé intactes plusieurs inscriptions runiques.

Cette église aux allures de temple païen est joliment située en rase campagne entre 2 collines verdoyantes. Le portail en bois sculpté d'entrelacs est un des plus magnifiques de ce genre : des têtes de dragons se hérissent vers le ciel au bout des multiples toits sur lesquels les petites tuiles de bois sont posées comme des écailles d'un reptile.

Départ pour une **croisière** (durée : 2h00) sur **le Sognefjord**, qui demeure sans rival sur la planète avec ses 200 km de longueur et ses 1300 mètres de profondeur. Sur ses rives, de petits villages s'agrippent au moindre carré de terre et dégage un caractère unique !
Situé entre la palpitante Bergen et les inaccessibles montagnes du Jotunheimen, le fjord déploie ses nombreux bras dans un étonnant paysage où se marient les gris du minéral et les verts denses des forêts. Déclaré comme étant le plus long fjord de Norvège, le Sognefjord est historiquement un lieu de villégiature pour les têtes couronnées du pays.
🍽 Déjeuner (2 plats - eau en carafe + thé ou café inclus) au restaurant ou sous forme de panier-repas typiquement norvégien pendant la croisière.
Poursuite vers Voss, petit village situé aux portes du Sognefjord et Bergen, capitale des fjords.
Continuation vers **BERGEN**, ancienne ville hanséatique et capitale des fjords.
Bergen est surtout une cité à l'histoire marquée par l'apport des hommes venus de l'au-delà de la mer. Ville traditionnellement conservatrice, mais tournée vers l'Europe, où pendant des siècles une grande partie des habitants était étrangère… Bergen a conservé son histoire et sa culture propres.
A Bergen, **montée en Funiculaire** (aller/retour) **au mont Floyen** *(ascension de 6-8 minutes). Le panorama depuis Fløybanen offre une superbe vue des environs de Bergen.*

En fin de journée, installation à l'hôtel.
🍽 Dîner (3 plats ou buffet - eau en carafe + thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.

6ème jour BERGEN / HARDANGERFJORD / GEILO 310 km / 5h30

🍽 Petit déjeuner buffet scandinave.
Visite guidée de BERGEN, ville riche en histoire et en traditions, qui a su garder le charme et l'atmosphère d'une petite ville. Vous découvrirez notamment :
- le **quartier de Bryggen** qui est depuis des siècles considéré comme le centre animé de la ville : inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, ce quartier médiéval est l'un des plus célèbres de Norvège,

- le **port** offrant un air de « bout du monde »,
- le célèbre **marché aux poissons** qui se tient sur la place principale de la ville rassemblant de nombreuses espèces de poissons pêchés dans les fjords.

🍽 Déjeuner (2 plats - eau en carafe + thé ou café inclus).

Route le long du **Hardangerfjord** considéré comme étant « le verger de la Norvège ». Entre Stavanger et Bergen, au cœur du pays des fjords, le Hardangerfjord entaille profondément le massif de Folgefonna : en terrasses et saillies fertiles, les rives du fjord sont couvertes d'opulents vergers.

Arrêt aux chutes de Steindalsfossen où un petit sentier vous permet de passer derrière la chute d'eau. Puis, **visite d'une aqua ferme de saumon**. Le Hardanger Akvasenter est le premier centre d'aquaculture en Norvège. De nombreuses informations vous y seront données afin que vous puissiez découvrir le fonctionnement d'un élevage de saumon.

Montée de la vallée sauvage de Mabo avant d'atteindre la **cascade de Voringfoss**, la plus haute de Norvège et incontestablement la plus impressionnante d'Europe avec ses 180 mètres de hauteur.

Traversée du **plateau de Hardanger**, le plus grand haut plateau d'Europe (avec ses 10 000 km²) où faune et flore arctiques présentent une variété extraordinaire : vous aurez peut-être la chance de croiser la route de plusieurs milliers de rennes qui s'y déplacent librement.

En fin de journée, installation à l'hôtel dans la région de Geilo.

🍽 Dîner (3 plats ou buffet - eau en carafe + thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.

7ème jour GEILO / OSLO 190 km / 3h15

🍽 Petit déjeuner buffet scandinave.

Route à travers la **vallée de Halling** afin de rejoindre **OSLO**, la plus ancienne capitale des pays nordiques, nichée à l'extrémité de l'Oslfjord. *Lovée tout au fond d'un fjord, dans une grande baie parsemée d'îles et d'îlots boisés séparant la ville de la mer, Oslo offre une ambiance magique grâce à ses nombreux espaces verts et bassins d'eau. Capitale ouverte sur la mer, elle est une ville historique dotée d'un riche passé mais également très moderne avec des architectures design et ses rencontres internationales. Flânez dans ses différents quartiers où foisonnement de petites boutiques et des restaurants à l'atmosphère chaleureuse.*

🍽 Déjeuner (2 plats - eau en carafe + thé ou café inclus) en cours de route.

Après-midi consacré à la **visite guidée d'OSLO**, capitale ouverte sur la mer. Elle est une ville historique dotée d'un riche passé mais également très moderne avec des architectures design et ses rencontres internationales. Vous découvrirez notamment :

- le **parc de Frogner**, qui rassemble l'œuvre du sculpteur Gustav Vigeland : une soixantaine de statues retracent le cycle de vie,

- l'**Hôtel de Ville** : c'est dans ses salons que chaque 10 décembre, jour anniversaire de la mort d'Alfred Nobel, est remis le Prix Nobel de la Paix,
- le **parlement,** situé sur Karl Johans Gate considérée comme la rue principale d'Oslo,
- la **forteresse d'Akershus** dominant **AkerBrygge** et offrant une belle vue sur le fjord d'Olso,
- le **musée FRAM** (entrée incluse), le Fram est le navire le plus solide du monde, celui qui est allé le plus loin au nord et le plus loin au sud. Ce bateau a été utilisé lors des trois grandes expéditions polaires de Fridtjof Nansen en 1893-1896, Otto Sverdrup en 1898-1902 et Roald Amundsen en 1910-1912. Il a été construit en 1892, et est exposé dans sa version d'origine, avec des aménagements intérieurs et des objets intacts. Autour du navire sont présentées des expositions passionnantes sur l'histoire polaire.

En fin de journée, installation à l'hôtel situé au centre-ville d'Oslo.
🍽 Dîner (3 plats ou buffet - eau en carafe + thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.

8ème jour OSLO / Envol pour GENEVE

🍽 Petit déjeuner buffet scandinave.
Journée libre vous permettant une découverte à votre rythme et selon vos envies de cette agréable cité nordique. Moderne et vivante, Oslo ne manquera pas de vous surprendre. *La capitale norvégienne connaît une qualité de vie toute scandinave ; une ville où la nature et les espaces verts gardent toute leur importance, où progrès et modernité semblent aller dans le sens du bien-être de ses habitants. Oslo possède de nombreux sites et musées qui feront la joie de tous. Ne manquez pas non plus l'avenue Karl Johan surnommée les « Champs Elysées Norvégiens » et le quartier d'Aker Brygge, un des lieux les plus animés de la capitale !*
🍽 Déjeuner libre.
Dans l'après-midi, transfert en autocar vers l'aéroport d'**OSLO**. Assistance aux formalités d'enregistrement puis envol à destination de **GENEVE** sur vols réguliers **KLM** (via Amsterdam).
🍽 Prestations à bord.
Arrivée à **GENEVE**, récupération de vos bagages.
Fin de nos prestations.
N.B : Les visites et excursions mentionnées au programme peuvent être modifiées ou inversées en fonction des particularités.

Vos horaires de vol avec KLM :

Samedi 18 Mai 2024 : Genève / Amsterdam - 09h05 / 10h45
Amsterdam / Oslo - 11h55 / 13h40

Samedi 25 Mai 2024 : Oslo / Amsterdam - 17h20 / 19h10
Amsterdam / Genève - 20h50 / 22h15

Horaires indicatifs - sous réserve de modification par la compagnie aérienne
En temps utile avant le début du voyage ou du séjour et conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et, en cas de transport, l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Votre itinéraire

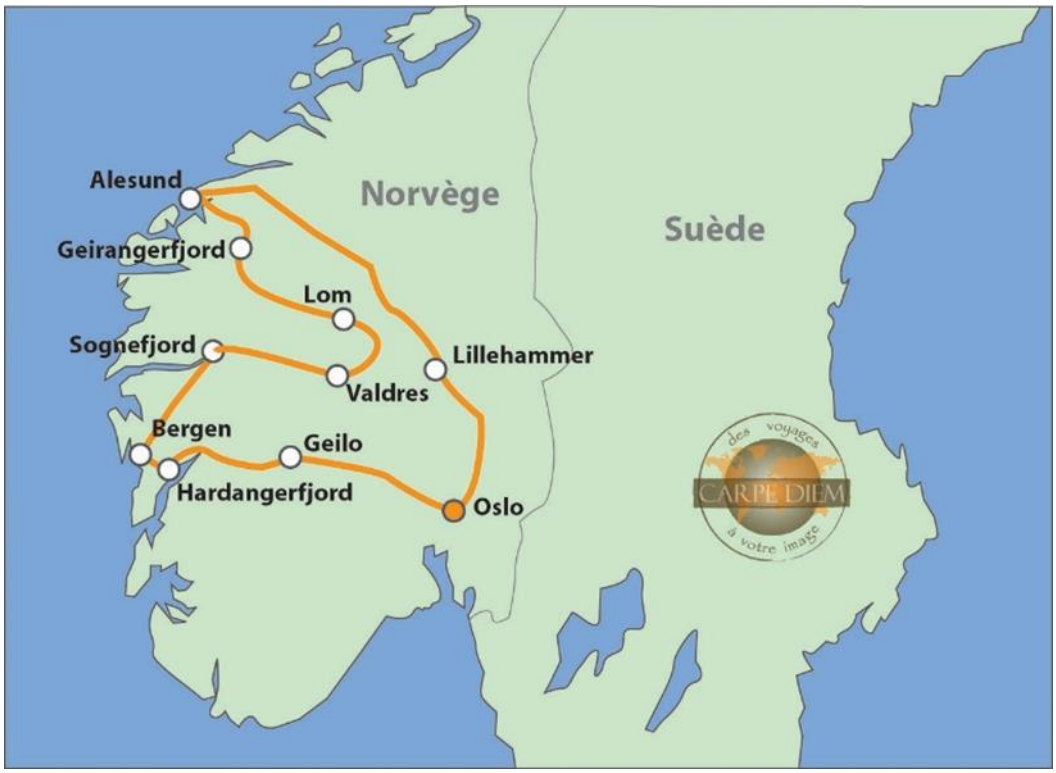

LE BUDGET

Prix par personne en chambre double : 2 090 €
8 jours / 7 nuits - Du 18 au 25 Mai 2024

Ce prix comprend

- Les vols **KLM** : Genève / Oslo / Genève incluant un bagage de 23 kg/pers. en soute
- Les transferts en car aéroport / hôtel / aéroport et autocar de tourisme local durant le circuit
- Nuits en hôtels équivalents 3*** (NL) en chambre double avec bain ou douche (logement en centre-ville à Alesund, à Bergen et à Oslo nuit jour 7)
- Pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8
- Les boissons aux repas : eau en carafe + thé ou café
- Les visites telles que mentionnées au programme, dont :

Lillehammer et musée Maihaugen	Croisière sur le Geirangerfjord	Croisière sur le Sognefjord
Vallée de Gudbrand	Arrêt-photo église en bois debout de	Bergen et funiculaire Floyen
Route des trolls	Lom	Oslo : musée Fram,
Alesund	Borgund entrée église	

- Guide local francophone durant toute la durée du circuit et les guides locaux pour les visites de Bergen, et d'Oslo.
- Taxes et services hôteliers
- Les taxes d'aéroport et de sécurité : 88 € (à ce jour - sous réserve de hausse)
- Assurance Assistance / Rapatriement offerte
- Garantie APST (Garantie totale des fonds déposés)
- Pochette de voyage électronique
- Assistance à l'embarquement et l'assistance de nos représentants locaux

Ce prix ne comprend pas

- Vos dépenses personnelles, les repas et boissons autres que mentionnés, les pourboires aux guides et chauffeurs, etc…
- Le supplément chambre individuelle (nombre limité et en demande) : + 250 €
- L'Assurance Annulation / Bagages / Interruption de séjour : +65 €

Ce devis a été établi le 27/11/2023 selon les conditions économiques en vigueur à ce jour. Il reste sous réserve d'augmentation de la part de nos prestataires de services, de la fluctuation du taux de change et de l'augmentation du coût du pétrole, et sous réserve de disponibilité des prestations. ***Ce devis n'a fait à ce jour l'objet d'aucune réservation.*** **Prix garantis jusqu'à 1 NOK = 0,091 € - Part révisable 70 %**

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage jusqu'à 21 jours avant la date de départ, si l'effectif de 25 participants minimum n'est pas atteint.

Formalités administratives, sanitaires, informations Coronavirus

Formalités d'entrée sur le territoire :

Pour les voyageurs de nationalité française : **Carte Nationale d'identité ou Passeport en cours de validité**
Nous vous invitons à consulter le site www.diplomatie.gouv.fr rubrique Conseils aux Voyageurs.
Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.
Information importante : la Carte Nationale d'Identité à validité prorogée par les mairies (5 ans) n'est pas toujours acceptée dans de nombreux pays y compris certains pays de la zone Europe. Pour toute information, et afin d'éviter tout problème, veuillez consulter les formalités sur le site http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs.

Mineurs : L'autorisation de sortie du territoire a été rétablie depuis le 15 janvier 2017 : dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, doit être muni du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger sur le site https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do, signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale et accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du parent concerné. Si l'enfant voyage avec un seul de ces deux parents, certains pays réclament la preuve que l'autre parent autorise le voyage. Il convient donc de consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Formalités de santé - Vaccin(s) conseillé(s) /obligatoire(s) :
Nous vous invitons à prendre connaissance du site du Ministère des Affaires Etrangères – rubrique « conseils aux voyageurs » et plus spécifiquement concernant les rubriques « risque pays » et « santé » : http://www.diplomatie.gouv.fr
Les conditions évoluant de jour en jour, nous vous invitons à consulter régulièrement les sites mentionnés ci-dessus.

Modalités de paiement

- Acompte de 30 % à verser à la réservation
- Acompte complémentaire obligatoire de 30 % au plus tard 95 jours avant le départ
- Solde à réception de facture, au plus tard 35 jours avant le départ

Le non-respect de l'échéancier de règlement ou tout retard de paiement supérieur à 5 jours entrainera obligatoirement l'annulation des prestations et fera l'objet d'une facture de frais d'annulation conformément aux dispositions mentionnées ci-après.
En cas de paiement par chèque ANCV, des frais d'agence de 0,25 € / chèque seront facturés pour le traitement. Pour rappel les ANCV ne sont acceptés que pour les voyages au sein de l'Union Européenne.

Assurances (contrats consultables sur www.carpediem-voyages.com)

- Assurance Assistance / Rapatriement : contrat Assurever N°8821
https://www.carpediem-voyages.com/images/cgs-2023031cp-rapatriement-8821-01042023.pdf
- Assurances optionnelles complémentaires (à souscrire impérativement à la réservation de voyage) :
contrat Assurever N°8795, 2 options possibles :
Option Annulation / Bagage / Interruption de séjour
Option Annulation / Bagage / Interruption de séjour / Protection Sanitaire
https://www.carpediem-voyages.com/images/cgs-2023033cp-ann-compl-protect-san-8795-01042023.pdf

Le montant des assurances souscrites (annulation, complémentaire santé etc…) n'est jamais remboursable quelle que soit la date et le motif de l'annulation.
Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

Frais d'annulation du fait du client – Modification de nom/prénom

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais fixés ci-dessous.

Frais d'annulation du fait d'un voyageur :
Le voyageur a la possibilité d'annuler le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne, sur le prix total du voyage) :
- A compter de la date de signature de l'accord jusqu'à 91 jours avant le départ : 200 €
- Annulation intervenant entre 90 et 36 jours avant le départ : 30 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 35 et 21 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage

- Annulation intervenant entre 20 et 8 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 7 jours et le jour du départ : 100 % du montant du voyage

A noter que des frais administratifs de gestion de l'annulation d'un montant de 80 euros par personne seront facturés, quel que soit la date et le motif de l'annulation.

Changement de nom/prénom :

- Depuis la date de signature du contrat jusqu'à 61 jours avant le départ : aucun frais.
- Entre 60 et 31 jours du départ : 50 € de frais de modification.
- A partir de 30 jours avant le départ : impossibilité de changement de nom (billets d'avion émis). Une modification serait alors considérée comme une annulation entrainant les frais d'annulation ci-dessus mentionnés et la perte de la réservation. Une nouvelle réservation serait alors assujettie aux disponibilités offertes par la compagnie aérienne et au tarif en vigueur au moment de la demande de nouvelle réservation. Tout éventuel supplément serait à la charge du voyageur.

Annulation du fait de l'organisateur :

Le Tour Opérateur se réserve le droit d'annuler une date de voyage au plus tard 21 jours avant le départ si celle-ci ne réunit pas un nombre minimum de 25 participants. Dans ce cas, le voyageur serait remboursé intégralement des paiements effectués, sans indemnisation supplémentaire.

Révision du prix

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, le prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers y compris les taxes touristiques, d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement ; peuvent varier à la hausse ou à la baisse.
Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.
Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée.
Pour toute hausse supérieure à 8% et jusqu'à 20 jours du départ, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et les conséquences de l'absence de réponse.

Personnes à mobilité réduite

De manière générale, ce voyage **n'est pas adapté** aux personnes à mobilité réduite. En cas de demande particulière, merci de vous adresser à nous.

Vos données

La personne à l'origine de cette demande accepte de transmettre les données des voyageurs en vue de son exécution et garantit avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.
Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation, le client déclare avoir été informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr
Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : CARPE DIEM "des voyages à votre image" Parc Eurekalp Zone d'activités Tire-Poix 38660 ST VINCENT DE MERCUZE ou un courrier électronique à contact@carpediem-voyages.com

NORVEGE

DU 18 AU 25 MAI 2024 – « LA NORVEGE DES FJORDS »

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137, Entreprise d'assurance agréée en France et régie par le Code des assurances français – Tokio Marine HCC, Société de droit Luxembourgeois représentée par sa succursale en France régie par le Code des Assurances

Produit : ASSURANCE VOYAGE CARPE DIEM

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat Assurance Voyage Carpe Diem a pour objectif de couvrir l'assuré en garanties d'assurance dans le cadre de ses déplacements de loisirs réservés auprès de l'organisateur du voyage souscripteur du contrat et dont la durée n'excède pas 31 jours consécutifs. C'est une assurance facultative.

Qu'est-ce qui est assuré ?

Formule « Complémentaire »

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par évènement

✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 2 000 € par personne

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE VOYAGE**
Jusqu'au prorata temporis de vos frais de séjour non utilisées à hauteur maximale de 6 000 € par personne et de 30 000 € par évènement

✓ **RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER**
Jusqu'à 500 000 € par sinistre

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT**
Jusqu'à 4 000 € par personne et 150 000 € par évènement

Formule « Complémentaire Sanitaire »

Garanties identiques à la formule « Complémentaire » + garanties suivantes :

✓ **ANNULATION PROTECTION SANITAIRE** pour maladie liée à une épidémie
Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par évènement

✓ **ASSISTANCE PROTECTION SANITAIRE**
Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie
Retour impossible jusqu'à 1 000 € par personne et 50 000 € par groupe
Frais hôteliers suite à retour impossible et suite à mise ne quarantaine jusqu'à 150 € par nuit et par personne avec un maximum de 14 nuits
Frais médicaux à l'étranger suite à maladie en cas d'épidémie ou de pandémie jusqu'à 150 000 € par personne selon les zones

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- **La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,**
- **Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,**
- **Un événement, une maladie ou un accident ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat du séjour et la date de souscription du contrat d'assurance,**
- **Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.**

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- **Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation.**
- **Sur un même contrat, tous les Assurés doivent avoir souscrit la même formule.**
- **L'Assuré doit être domicilié dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège, Monaco, Andorre, Liechtenstein, San Marin, Gibraltar, dans les DROM et dans les COM.**

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ **L'impossibilité de partir liée à la fermeture des frontières, à l'organisation matérielle aux conditions d'hébergement ou de sécurité à destination,**
- ✗ **Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires,**
- ✗ **Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,**
- ✗ **La pollution, les catastrophes naturelles,**
- ✗ **Les épidémies et pandémies sauf stipulation contraire à la garantie.**

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, **à l'exception des pays recensés par le Ministère des Affaires étrangères français comme étant en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, subissant des représailles, des restrictions à la libre circulation des personnes et des biens et ce quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, les pays subissant des actes de terrorisme, ayant subi des catastrophes naturelles ou une désintégration du noyau atomique ainsi que les pays subissant tout autre cas de force majeure**.

Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des prestations d'assistance prévues au contrat.

Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
La garantie « Annulation de voyage » prend effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de trente jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture
La garantie « Annulation de voyage » expire le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 31 jours consécutifs.

Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise CLRT VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise CLRT VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droitsessentielsprévusparladirective(UE)2015/2302transposéedanslecodedutourisme:
https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20180701

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.
Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. CLRT VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité (APST Siège 15 avenue Carnot 75017 PARIS Tel : 01 44 09 25 35 / 01 44 09 88 00 Mail : info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de CLRT VOYAGES.

Tout ce qui précède constitue l'offre préalable conformément à l'article 211-4 du Code du Tourisme, et le client certifie en avoir pris connaissance.

Date :

Signature :